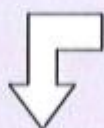


ADULTES

Nom :	Prénom :	Age :	Père <input type="radio"/>
			Mère <input type="radio"/>
			Autre <input type="radio"/>
Nom :	Prénom :	Age :	Père <input type="radio"/>
			Mère <input type="radio"/>
			Autre <input type="radio"/>

Adresse permanente  
ou de vacances  
pour les extérieurs :



\_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél fixe de cette adresse

\_\_\_\_\_

Code postale de votre résidence  
permanente pour les extérieurs

Tél portable



\_\_\_\_\_

Tél portable



\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame ..... autorise mon (mes) enfant(s)

Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Age :
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Age :
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Age :
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Age :

à participer aux activités de Cap Armor dans les conditions  
précisées dans le règlement au verso.

Je vous informe que mon(mes) enfant(s) (de 6 à 17 ans)



soit pourra(ont) quitter seul(s) l'activité

soit ne pourra(ont) pas quitter seul(s) l'activité  
car un adulte viendra le(s) chercher.

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2018  
Signature obligatoire d'un adulte



**REGLEMENT INTERIEUR**  
**CENTRE CAP ARMOR PLENEUF-VAL-ANDRE**  
C'est long à lire mais c'est pour la sécurité de tous !

- L'inscription aux activités doit être accompagnée d'une inscription à Cap Armor avec cette présente fiche.
- Les enfants de moins de 10 ans ne sont admis que lorsqu'ils sont accompagnés d'adultes responsables d'eux et participant aux activités. A noter également que certaines des activités proposées ne sont pas adaptées pas aux mineurs de moins de 10 ans même accompagnés d'un adulte (dans ce cas précis l'âge minimum requis est inscrit en gras sur le programme hebdomadaire et doit être respecté).
- Sur Mini-Cap , les enfants de 6-10 ans sont acceptés non-accompagnés dans la limite des places disponibles.
- Toute personne qui s'inscrit à une activité nautique doit savoir nager. Les enfants inscrits aux activités aquatiques et nautiques doivent savoir nager sans matériel d'aide à la flottaison.
- Les jeunes de 10 à 17 ans non accompagnés ont accès aux activités. Le jeune participant s'engage à ne pas quitter l'activité avant la fin de celle-ci. Le trajet du jeune de son domicile au lieu de l'activité ou d'un lieu d'activités à un autre ne saurait être pris en compte dans la responsabilité de l'organisateur.
- La responsabilité des animateurs n'est engagée que pendant les activités, aux heures et lieux précis annoncés dans le programme.
- Les tickets ne sont valables et utilisables que durant la période d'ouverture en cours du centre CAP ARMOR de Pléneuf-Val-André.
- L'organisateur avise les participants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.
- Une activité peut être annulée pour des raisons climatiques (dans ce cas précis CAP ARMOR propose une animation de remplacement à couvert, chaque participant est libre d'y participer ou pas) ou pour des raisons de force majeure.
- Les tickets ne sont pas remboursables. En cas d'annulation d'une activité, un autre créneau sera proposé aux personnes inscrites dans la mesure du possible.

A tous les inscrits : prévoir casquettes ou chapeaux, coupe vent, eau, crème solaire, chaussures adéquates pour les activités proposées.